

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La population étrangère en France (1851-1911)

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 555-565

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53_555_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE

(1851-1911)

La question de la population étrangère en France est à l'ordre du jour et, à cet égard, certains esprits se montrent pessimistes, puisqu'ils ne parlent rien moins que de la dénaturalisation éventuelle de notre pays. Nous dirons, dans notre conclusion, comment nous ne pouvons, au moins pour l'instant, partager toutes leurs craintes. Mais, d'abord, il nous faut étudier le mouvement de la population étrangère en lui-même. A cet effet, nous distinguerons trois périodes : la première, antérieure à la guerre de 1870-1871, va de 1851 à 1866 ; la seconde s'étend de 1876 à 1891, c'est-à-dire au lendemain de la loi de 1889, qui changeait les conditions de la naturalisation. Inutile de dire que, si nous prenons la date de 1876 comme point de départ de cette période, c'est que le dénombrement de 1872 nous semble trop rapproché des événements de 1870. Enfin, notre troisième période va de 1891 à 1911, année du dernier recensement effectué en France. Pour ce qui concerne la nationalité des étrangers, les résultats de ce dernier dénombrement n'étant pas encore connus, nous laisserons de côté cette question ; elle pourra, du reste, faire le sujet d'une étude ultérieure.

I

La population étrangère de 1851 à 1866. — C'est en 1851 que, pour la première fois, les étrangers firent l'objet d'un classement à part dans l'ensemble de la population. Le total des étrangers comptés alors sur le territoire français était de 380.000 à peine, soit une proportion de 1 % seulement sur notre population totale. Le chiffre des naturalisés était très peu sensible, 13.525 en tout, ce qui ne représentait que 3,42 % de la population d'origine étrangère. Celle-ci, étrangers proprement dits et naturalisés, n'atteignait pas, en somme, le total de 400.000 personnes (exactement 392.814). Ce n'était pas alors le département de la Seine qui renfermait le plus grand nombre d'étrangers, c'était le Nord avec près de 81 000 unités, soit plus du cinquième du total. Dans la Seine, on ne comptait que 62.200 étrangers; puis les départements où il y avait le plus d'étrangers étaient tous, à l'exception du Rhône, des départements des frontières (Ardennes, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Basses-Pyrénées) ou du littoral méditerranéen (Var et Bouches-du-Rhône). L'ensemble de ces dix départements comptait à lui seul 261.000 étrangers, soit 70 % du total.

De 1851 à 1866, nous constatons un accroissement considérable de la population étrangère : elle atteint alors 657.500 unités, soit une augmentation de plus de 277.000 têtes ou de 73 %.

Le contingent des naturalisés demeure peu considérable. Dans cet espace de quinze ans, il ne s'est accru que de 2.700 unités et atteint à peine 16.300 personnes. Sa relation au total des étrangers a donc baissé : elle n'est plus que de 2,44 % au lieu de 3,42 % en 1851. C'est dans le Nord que se montre le plus fort accroissement de la population étrangère : elle a plus que doublé; sur les 277.000 étrangers comptés en plus en 1866, plus de 101.000 se trouvent dans le Nord, qui renferme alors plus de 184.000 étrangers, soit plus du quart du total (28 % au lieu de 21,3 % en 1851). L'accroissement est encore important, quoique moindre (un peu moins du double) dans la Seine, mais avec ses 118.500 étrangers, la Seine est encore bien loin du département du Nord, sous ce rapport. Après la Seine, l'augmentation de la population étrangère est encore sensible dans les Bouches-du-Rhône (près de 22.000), dans la Gironde qui, d'un chiffre assez modeste en 1851 (3.700) passe brusquement à plus de 15.000. Enfin, on peut constater encore une plus-value non négligeable en Seine-et-Oise et dans les départements de l'Est, Moselle et Haut-Rhin. En revanche, la diminution était de plus de 3.000 unités dans le Rhône; elle était de près de 4.000 dans l'Ain et dépassait 6.000 dans l'Isère. Cette moins-value se produisant avec assez d'intensité dans la même région nous semble avoir une même cause : l'annexion de la Savoie. Les individus originaires de cette province, comptés comme sujets sardes en 1851, étant désormais recensés comme Français, cela diminuait d'autant le contingent étranger des trois départements intéressés. Par contre, les annexions de 1860 nous ont valu un surcroît de population étrangère, surtout dans les Alpes-Maritimes (plus de 10.500). Comme en 1851, la population étrangère est concentrée dans un petit nombre de départements, et on peut voir par le tableau suivant (n° I) qu'à une exception près, ces départements sont les mêmes en 1866. A cette dernière date, un total de 474.000 étrangers se trouve groupé dans dix départements seulement, soit 72,3 % de l'ensemble de la popula-

tion étrangère. En 1851, cette proportion était de 70 %; il y a donc alors tendance à une concentration de cette catégorie de population.

TABLEAU I

Liste des dix départements comptant le plus grand nombre d'étrangers en 1851 et en 1866

Départements	1851 Total des étrangers	Départements	1866 Total des étrangers
Ardennes	19.200	Ardennes	23.600
Bouches-du-Rhône . .	21.400	Bouches-du-Rhône . .	43.400
Moselle	16.600	Gironde	15.200
Nord	80.900	Moselle	25.200
Pyrénées (Basses-) . .	9.400	Nord	184.500
Rhône	14.800	Rhône	11.700
Rhin (Bas-)	11.700	Rhin (Bas-)	15.000
Rhin (Haut-)	12.300	Rhin (Haut-)	21.200
Seine.	62.200	Seine.	118.500
Var	12.900	Var	15.900
Total.	261.600	Total.	474.200

II

La population étrangère de 1876 à 1891. — En 1876, le nombre des étrangers est encore en accroissement et, jusqu'en 1891, cet accroissement sera ininterrompu. Toutefois, les récents événements ont eu leur influence sur le mouvement de la population étrangère. De 1851 à 1866, en effet, son augmentation annuelle moyenne était de 18.500 unités; de 1866 à 1876, ce taux n'est que de 14.300. Le total des étrangers, de 657.000 en 1866, atteint, dix ans plus tard, 801.000. Ce n'est encore qu'une proportion de 2,17 % à l'ensemble de la France. Mais, déjà, le nombre des naturalisés s'accroît de façon plus forte que celui des étrangers proprement dit. Nous avons vu que, de 1851 à 1866, sa progression avait été modeste; mais de 1866 à 1876, le contingent des nationalisés a déjà plus que doublé; il est alors de 34.500 et représente 4,31 % de la population totale d'origine non française. Désormais, l'accroissement de cet élément ne cessera plus dans notre population.

Dans cette seconde période, la population étrangère manifeste la plus importante augmentation qu'elle ait jamais eue. En effet, de 1876 à 1891, elle s'accroît de près de 330.000 personnes, soit un taux moyen annuel de 22.000 unités, et elle arrive, en 1891, au total de 1.130.000 habitants. C'était le chiffre maximum qu'elle eût atteint en France, et il n'a été dépassé qu'en 1914, encore de façon presque insensible, comme nous le verrons.

Au lieu de 2,7 % en 1876, la population étrangère représentait, en 1891, 2,95 % (3,38 % avec les naturalisés). Aux deux dates extrêmes de cette période, comme du reste, précédemment, c'est le Nord qui renferme le maximum d'étrangers. De près de 250.000 en 1876, il s'avance à 296.000 en 1891, soit plus du quart de la population étrangère totale; c'est, d'ailleurs, le chiffre maximum qu'on y ait trouvé. Encore, comme dans la période antérieure, la Seine ne vient qu'au second rang, mais elle présente une progression très notable depuis 1876. Alors, sa population

étrangère ne dépassait guère 135.000 âmes; elle avait donc peu augmenté depuis 1866 (118.000 étrangers) et certainement cette espèce de stagnation était due aux événements de 1870. Mais, en 1891, elle compte près de 220.000 étrangers et sous le rapport de la population étrangère, elle s'acheminera dorénavant vers le premier rang.

L'accroissement des étrangers est considérable dans les Alpes-Maritimes, qui voient presque tripler leur contingent, dans les Bouches-du-Rhône, le Var et un département de notre frontière de l'Est, Meurthe-et-Moselle. Plus encore que dans la période précédente, la population étrangère maintient sa forte proportion dans les mêmes régions; de 1876 à 1891, ce sont les mêmes dix départements qui en possèdent le plus grand nombre. Leur population étrangère totale s'élève de près de 591.000 à plus de 825.000; elle représente donc 71,2 % du total de l'accroissement des étrangers depuis 1876 et 77 % de la population étrangère en France.

TABLEAU II

Liste des dix départements comptant le plus grand nombre d'étrangers en 1876 et en 1891

Départements	1876	Départements	1891
	Population étrangère totale		Population étrangère totale
Alpes-Maritimes . . .	22.000	Alpes-Maritimes . . .	65.200
Ardennes	30.700	Ardennes	33.200
Bouches-du-Rhône . .	67.200	Bouches-du-Rhône . .	92.300
Meurthe-et-Moselle . .	18.200	Meurthe-et-Moselle . .	29.800
Nord	249.700	Nord	296.000
Pas-de-Calais	15.800	Pas-de-Calais	24.500
Pyrénées (Basses-) . .	17.800	Pyrénées (Basses-) . .	19.700
Rhône	14.200	Rhône	18.100
Seine	135.600	Seine	219.000
Var	19.700	Var	27.500
Total	590.900	Total	825.300

Mais la période 1876-1891 est encore caractérisée par un autre fait que le très grand accroissement des étrangers, c'est celui des naturalisés. De 1876 à 1891, leur total a quintuplé, passant de 34.500 à 170.700, et cette progression se marque surtout dans les cinq années 1886-1891, par l'effet de la loi de 1889 qui, sauf déclaration formelle de leur part, a imposé la qualité et les obligations de citoyens français aux étrangers nés en France. D'un coup, la population naturalisée a été portée de 103.900 à 170.700 : c'est l'accroissement le plus sensible qu'elle ait jamais manifesté. Cette brusque progression explique comment la population étrangère est presque demeurée stationnaire de 1886 à 1891 : elle n'a augmenté alors que de 4.000 unités; encore la population de domicile recensée par le ministère de l'Intérieur révélait-elle une diminution de 16.000 têtes. Mais, dans l'ensemble, comme la population francisée ne s'est recrutée que parmi les étrangers, et que cette population a augmenté sans diminuer ceux-ci, on peut en conclure que, dans son total, le contingent étranger a certainement augmenté. Les naturalisations

se sont produites surtout dans la Seine et les départements frontières, où les étrangers étaient le plus nombreux et avaient surtout pris résidence plus fixe. Dans la Seine, il y a plus de 29.000 naturalisations de 1876 à 1891 ; en Meurthe-et-Moselle, plus de 13.000, et plus de 8.000 dans le Nord.

III

La population étrangère de 1891 à 1911. — Dans cette troisième période, il y a d'abord une baisse très accentuée de la population étrangère, due autant à une moindre immigration qu'à des naturalisations. De 1891 à 1896, le total des étrangers tombe brusquement de 1.130.000 à 1.051.900, soit une baisse de près de 80.000 unités ou de 7 %. Dans la même période, le chiffre des naturalisés augmentait de 32.000 : c'était un accroissement bien moindre que dans la période précédente, ce qui ne compensait pas la diminution de la population étrangère : celle-ci demeurait donc en déficit. La dépression est moindre de 1896 à 1901, avec un total de 1.033.800 âmes, même, il y a quelque relèvement en 1901, où on compte 1.046.900 étrangers. Pour la population domiciliée, le chiffre donné est encore inférieur, 1.009.400 ; mais, quand cela est possible, nous préférons user des données de la Statistique générale de la France, qui a opéré le recensement des étrangers d'après les bulletins individuels. Par contre, dans ces deux périodes, 1896-1901 et 1901-1906, la population nationalisée n'augmente plus que faiblement, d'abord de 17.000 unités, puis de 2.200, et se trouve, en 1906, à 222.000 sujets. On peut donc considérer qu'à partir de 1901, l'action de la loi de 1889 a été comme épuisée.

Le dernier recensement, celui de 1911, constate un relèvement très sensible de la population étrangère : elle est de 1.132.700 habitants. Ce chiffre, qui est celui du ministère de l'Intérieur, ne doit être sans doute accepté qu'à titre provisoire, car il est toujours rectifié par la Statistique générale ; mais, comme à chaque dénombrement, depuis 1886, cette rectification a donné un chiffre supérieur à celui de l'Intérieur, nous pouvons, croyons-nous, accepter, pour le moment, ce dernier pour 1911. Sous ces réserves, la population étrangère atteindrait donc le maximum compté jusqu'à ce jour chez nous ; sa proportion à la population totale serait de 2,10 %. Il y aurait donc une régression sur le taux de 1891, grâce à l'augmentation de la population totale, qui est de 1.258.000 âmes dans cette période de vingt années. Il n'y aurait donc pas péril en la demeure, si, de 1906 à 1911, nous ne constatons que sur les 350.000 habitants, à peu près, gagnés par notre pays, plus de 100.000 (113.000), sont des étrangers. Cette proportion de 32,30 % est vraiment excessive. Car le chiffre brut, en lui-même, n'a rien d'anormal ; de 1876 à 1881 et de 1881 à 1886, la population étrangère s'était accrue de 200.000 et 125.000 unités, soit une proportion respective de 26,40 et 22,70 %. Le tableau suivant indique la population étrangère dans ceux des dix départements où elle est la plus nombreuse ; nous y retrouvons presque exactement les mêmes départements que dans la précédente période et, comme toujours, les étrangers nous y apparaissent comme fortement groupés. Leur population, dans l'ensemble de ces dix départements, dépasse 827.000 habitants, soit 73,26 % de la population étrangère totale. C'est exactement la même proportion que nous avons trouvée en 1891.

TABIEAU III

Liste des dix départements comptant le plus grand nombre d'étrangers en 1906 et en 1911 (population domiciliée)

Départements	Total des étrangers		Accroissement ou diminution
	en 1906	en 1911	
Seine.	153.600	204.700	+ 51.100
Nord.	191.700	180.000	— 11.700
Bouches-du-Rhône.	123.500	137.200	+ 13.700
Alpes-Maritimes.	93.500	99.200	+ 5.700
Meurthe-et-Moselle.	44.600	66.400	+ 21.800
Var.	47.400	49.800	+ 2.400
Pas-de-Calais.	21.400	26.400	+ 5.000
Basses-Pyrénées.	17.200	21.800	+ 4.600
Ardennes.	21.400	21.200	— 200
Seine-et-Oise.	18.100	20.900	+ 2.800
Total.	732.400	827.600	+ 95.200

L'ensemble de ces départements, malgré la baisse de deux d'entre eux, contribue ainsi pour une part considérable, à l'accroissement de la population étrangère depuis 1906 ; cette part est de 75,35 %. Les deux départements, où la population étrangère diminue, sont sur la frontière belge, le Nord et les Ardennes. La naturalisation y est sans doute pour quelque chose, mais la vérité est que l'immigration belge a déchu. Nous avons vu, en effet, dans notre étude récente sur le recensement de la Belgique en 1910, que l'émigration s'y était considérablement restreinte. Des deux côtés de la frontière, les deux phénomènes démographiques sont ainsi en parfaite correspondance. Ce n'est donc plus le Nord, mais la Seine, qui renferme le plus fort contingent d'étrangers. Il dépasse aujourd'hui 200.000 têtes, chiffre qu'il avait dépassé aussi en 1886 (213.000), mais qui avait diminué par la naturalisation. Dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, en Meurthe-et-Moselle, dans le Var, la population étrangère n'a cessé de s'accroître.

IV

La population étrangère est-elle vraiment un danger, au moins à l'heure actuelle ? — Dans ce qui précède nous avons établi, pour différentes périodes, le développement de la population étrangère ; il nous reste à dire pourquoi nous pensons que, au moins à l'heure actuelle, ce développement ne nous semble pas un péril évident. Et d'abord, pour juger sainement et sans exagération du phénomène, il convient de l'étudier, non à quelques années d'intervalle, mais durant une longue période de temps. Prenons, par exemple, la période de 1876 à 1911, soit trente-cinq ans, la durée, en somme, d'une génération humaine.

Dans cet espace de temps, la population étrangère s'est accrue de plus de 300.000 unités ; de 801.000 en 1876, elle s'élève à 1.132.000 en 1911. Elle ne représente guère que le dixième de l'augmentation totale de la France et la proportion, à l'ensemble du pays, qui était de 2,17 % en 1876, atteint seulement

aujourd'hui 2,86 %. D'autre part, cet accroissement des étrangers ne se fait pas sentir dans l'ensemble de la France; dans trente-huit départements, la population étrangère a diminué. En réalité, il n'y a augmentation importante que dans un petit nombre de départements; sur les 330.000 étrangers comptés de plus en 1911, 280.000 appartiennent à cinq départements seulement : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, Seine et Var. Le nombre des étrangers augmente dans l'agglomération parisienne (Seine et Seine-et-Oise), dans la région de l'Est (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort), du Sud-Est (Rhône, Isère, Savoie, etc.), et sur les bords de la Méditerranée (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Hérault). Comme intensité du développement de la population étrangère, cette dernière région est la première; on y compte 176.000 habitants de plus qu'en 1876; leur nombre a doublé dans les Bouches-du-Rhône et presque quintuplé dans les Alpes-Maritimes. Aussi est-ce là que nous trouvons les plus fortes proportions de population étrangère par rapport au total : elle est de 28,1 % (taux maximum) dans les Alpes-Maritimes; de 17 % dans les Bouches-du-Rhône; et de près de 15 % dans le Var, tandis que, dans l'Est, la proportion la plus élevée est de 11,8 et de 11,6 % en Meurthe-et-Moselle et à Belfort. Elle ne dépasse guère 9 % dans le Nord, où la population étrangère baisse, et elle n'est que de 5 % dans la Seine.

Dans l'augmentation des étrangers, nous rencontrons le caractère que nous avons déjà remarqué dans leur répartition, celui d'une concentration régionale. Et, en effet, aux deux dates de 1876 et 1911, les dix départements ayant le maximum de population étrangère sont exactement les mêmes, comme le prouve le tableau suivant.

TABLEAU IV

Liste des dix départements renfermant le plus grand nombre d'étrangers en 1876 et en 1911

Départements	Population étrangère	
	en 1876	en 1911
Alpes-Maritimes	22.000	99.200
Ardennes	30.700	21.200
Bouches-du-Rhône	67.200	137.200
Meurthe-et-Moselle	18.200	66.500
Nord	249.700	180.000
Pas-de-Calais	15.800	26.400
Basses-Pyrénées	17.800	21.800
Seine	135.600	205.000
Rhône	14.100	20.000
Var	19.600	49.200
Total	590.700	826.500

Ainsi, l'augmentation de ce groupe équivaut à elle seule à 70 % de l'accroissement total des étrangers, de 1876 à 1911, pour la France entière et cela malgré la diminution des Ardennes et du Nord, que nous avons déjà signalée, ce qui intensifie encore la concentration. Ces dix départements détiennent aujourd'hui comme

en 1876, 73 % de la population étrangère totale de la France en renferment aujourd'hui 82 %. — Et inversement, la population étrangère diminue ou n'augmente que fort peu dans les régions de faible contingent étranger en 1876. Dans toute la région de l'Ouest (Bretagne, Maine et Anjou), le total des étrangers baisse de 6.240 à 5.522, soit une régression de 11,3 %; dans le Poitou et les Charentes, on ne compte plus, en 1911, que 2.250 étrangers, au lieu de 3.070 en 1876, soit une baisse de 26 %. Le même phénomène se produit dans le Centre : dans les provinces de Centre-Loire (Bourbonnais, Nivernais, Berry, Orléanais), il n'y a plus que 3.550 étrangers au lieu de 4.980 : la diminution est de 28 %. Dans la région du Massif Central, comprenant onze départements, on voit, il est vrai, s'accroître la population étrangère (9.700 au lieu de 8.400), mais elle n'est encore que d'un total modeste et plus de la moitié appartient au seul département de la Loire. Enfin, dans la Normandie, même avec la région industrielle de la Seine-Inférieure, le contingent étranger subit aussi une légère diminution (11.300 au lieu de 11.940).

Le progrès de la population étrangère est-il en raison directe du déclin de la population nationale ? — Ce simple aperçu que nous venons de donner répond déjà à cette question. C'est cependant une idée très répandue que la population étrangère n'augmente chez nous que parce que notre population ne s'accroît que péniblement. D'abord, l'accroissement du nombre des étrangers n'est point particulier à la France. Considérons, par exemple, nos propres voisins, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique. Dans chacun d'eux, la population augmente beaucoup et avec elle le nombre des étrangers. En Suisse, de 1880 à 1910, les étrangers ont plus que doublé leur contingent (565.000 au lieu de 221.000) et leur accroissement représente plus du tiers (38,1 %) de l'accroissement total de la Confédération pendant cette période. Dans la période trentenaire précédente 1850-1880, cette proportion était de 31,1 %, mais aussi entre ces deux dates l'accroissement de la Suisse n'était que de 454.000 habitants, tandis que de 1880 à 1910, il est de 925.000. Le total des étrangers croît donc avec la population totale du pays. En Allemagne, de 1875 à 1890, la population étrangère s'élève de 290.000 à 433.000 ; c'est une augmentation de 143.000, gain relativement faible et qui coïncide avec la période du moindre accroissement de l'Empire (6.700.000 habitants de 1875 à 1890) que nous avons signalé plus d'une fois ici. Au contraire, de 1890 à 1910 (d'après le dernier recensement professionnel), le total des étrangers passe de 433.000 à 1.260.000, soit un gain de près de 830.000 unités et dans le même laps de temps la population de l'Empire gagne 11.200.000 habitants. En Belgique enfin, où l'extrême densité de la population semblerait devoir repousser les étrangers, ceux-ci augmentent également ; de 95.000 en 1856, ils passent à 143.000 en 1880 et à 210.000 en 1900 (les chiffres de 1910 ne sont pas publiés), et ici encore le plus fort accroissement va de pair avec le plus sensible progrès de la population du pays.

Pour la France, afin d'étudier la question avec plus de détail, nous avons dressé deux tableaux, l'un des régions d'accroissement, l'autre de celles de diminution de la population depuis 1876. A chaque région correspond le développement de la population étrangère de 1876 à 1911. Que ressort-il évidemment de ces confrontations ? C'est que la masse de la population étrangère se rencontre là où la

population augmente le plus. De 1876 à 1911, le total des étrangers, nous l'avons vu, s'est accru de 330.000 unités; sur ce nombre, les départements où la population décroît n'en revendiquent que 26.000, soit 8,06 %. Ici, l'accroissement de la population étrangère ne porte que sur quelques régions ou plus exactement quelques départements, la plupart d'ailleurs situés sur les frontières des Alpes, du Jura et des Pyrénées. Mais, dans la majeure partie, le mouvement de la population étrangère n'est nullement en raison de celui de la population autochtone. Et dans les départements du Sud-Ouest qui ont le plus perdu d'habitants, par exemple, Gers, Lot-et-Garonne, le total des étrangers est en diminution, et ils ne forment qu'un lot infime en Tarn-et-Garonne. D'un autre côté, dans nos régions d'accroissement, la population étrangère n'augmente pas partout, tant s'en faut. La proportion baisse là où l'accroissement de la population résulte surtout de l'excédent de natalité. Elle s'accroît au contraire là où l'accroissement provient de l'immigration. Dans l'ensemble des régions intéressées, le taux de l'élément étranger ne s'est relevé que dans quatre, et dans deux seulement, la région de la Méditerranée et celle de l'Est, il y a un très sensible progrès.

En résumé, il n'est pas vrai de dire que la population étrangère est attirée par la disparition de la population nationale; il n'est pas non plus juste de croire qu'elle augmente toujours avec celle-ci. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que l'immigration étrangère se produit pour les mêmes causes et dans les mêmes régions que l'immigration nationale. Ce sont les deux faces du même phénomène démographique.

TABLEAU V

**Accroissement de la population en France par régions
et Total de la population étrangère (1876-1911)**

Régions d'accroissement (1)	Population totale		Accroissement total 1876-1911	Population étrangère		Combien d'étrangers par 100 habitants	
	1876	1911		1876	1911	1876	1911
Région parisienne . . .	2.972.000	4.972.000	2.000.000	147.000	225.500	4,92	4,52
Grande banlieue de Paris . .	748.000	773.000	25.000	17.600	19.000	2,35	2,45
Nord	2.313.000	3.024.000	711.000	264.100	206.400	11,40	6,83
Est	880.000	1.100.000	220.000	25.000	88.800	2,80	8,09
Lyonnais	1.295.000	1.555.000	260.000	18.800	25.300	1,40	1,60
Méditerranée	2.000.000	2.485.000	485.000	125.400	330.800	6,25	12,58
Corse	262.000	283.000	26.000	10.100	10.700	3,80	3,70
Poitou	1.078.000	1.107.000	29.000	1.300	900	0,13	0,09
Centre-Loire	967.000	993.000	26.000	2.600	1.950	0,27	0,20
Bretagne	2.387.000	2.665.000	278.000	3.550	2.950	0,15	0,11
<i>Départements isolés :</i>							
Marne	407.000	436.000	29.000	10.000	9.800	2,65	2,21
Seine-Inférieure	798.000	877.000	79.000	7.200	5.900	0,90	0,67
Gironde	735.000	829.000	94.000	9.200	10.200	1,27	1,23

(1) *Région parisienne* : Seine, Seine-et-Oise; *Grande banlieue de Paris* : Seine-et-Marne, Oise; *Nord* : Nord, Pas-de-Calais; *Est* : Vosges, Meurthe-et-Moselle, BelFORT; *Lyonnais* : Rhône, Loire; *Méditerranée* : Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales; *Poitou* : Vienne, Deux-Sèvres, Vendée; *Centre-Loire* : Loiret, Indre, Indre-et-Loire; *Bretagne* : tous les départements, sauf les Côtes-du-Nord.

TABEAU VI

**Décroissance de la population en France par région
et Total de la population étrangère (1876-1911)**

Régions de décroissance (1)	Population totale		Diminution totale 1876-1911	Population étrangère		Combien d'étrangers par 100 habitants	
	1876	1911		1876	1911	1876	1911
Nord.	1.117.000	1.050.000	67.000	12.800	10.700	1,16	1,01
Champagne	1.128.000	1.052.000	76.000	39.000	33.000	3,44	3,15
Bourgogne	1.351.000	1.258.000	93.000	5.000	5.700	0,30	0,35
Jura	1.259.000	1.152.000	107.000	18.600	28.200	1,50	2,46
Alpes	1.954.000	1.800.000	154.000	20.200	49.500	1,03	2,74
Sud-Ouest	2.912.000	2.558.000	354.000	22.050	24.250	0,75	0,94
Plateau Central	2.910.000	2.655.000	255.000	3.170	3.960	0,11	0,15
Charente	840.000	797.000	43.000	1.460	1.400	0,17	0,17
Centre	964.000	909.000	55.000	1.700	1.070	0,19	0,11
Ouest-Loire	1.946.000	1.830.000	116.000	2.490	2.470	0,12	0,13
Normandie	1.755.000	1.502.000	253.000	4.940	4.420	0,24	0,25
<i>Département isolé :</i>							
Gard	424.000	413.000	11.000	3.000	5.300	0,71	1,30

La question des naturalisés. — A côté de l'élément étranger proprement dit, il faut sans doute tenir compte de l'élément naturalisé. Cette population néo-française doit-elle être adjointe aux étrangers pour donner une idée exacte de la part de ceux-ci dans la population française ? C'est ce qu'on peut dans une certaine mesure contester. Car on ne peut *a priori* refuser le caractère national aux naturalisés. Parmi ceux que la loi de 1889 a assimilés en bloc aux nationaux, il y en a certainement qui étaient déjà adaptés par leur éducation et leur milieu à la communauté française. D'autre part, il ne faut pas oublier que parmi ces naturalisés figurent de nombreux Alsaciens-Lorrains : ce qui le prouve, c'est que nous rencontrons, en 1906, une très forte proportion de naturalisés par rapport au nombre total des étrangers dans les départements de l'Est : 28 % dans la Marne et en Meurthe-et-Moselle, 30 % à Belfort et dans la Haute-Saône, 31 % dans la Haute-Marne, 36 % dans la Meuse et 40 % dans les Vosges. Là où la population déclarée étrangère est plus mêlée, ce taux baisse et cela malgré une forte proportion d'étrangers : il est de 23 % dans les Ardennes, de 21,8 % dans la Seine, de 16 % dans le Nord et descend à 10 et à 9 % dans le Var et les Bouches-du-Rhône et enfin à 6,30 % dans les Alpes-Maritimes. Ainsi la population naturalisée n'est pas en raison directe de la population étrangère ; elle est plutôt en proportion de sa qualité que de sa quantité.

Enfin, comme nous l'avons montré plus haut, le mouvement de naturalisation, après avoir été très sensible de 1886 à 1891 et 1896, subit depuis ce moment un

(1) *Nord* : Somme, Aisne ; *Champagne* : tous les départements, sauf la Marne et en plus la Meuse ; *Jura* : les départements de la Franche-Comté avec l'Ain ; *Alpes* : Basse-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Vaucluse, les deux Savoie ; *Sud-Ouest* : Ariège, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne ; *Plateau Central* : Ardèche, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme ; *Centre* : Allier, Nièvre, Cher, Loir-et-Cher ; *Ouest-Loire* : Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Côtes-du-Nord ; *Normandie* : tous les départements sauf la Seine-Inférieure et en plus l'Eure-et-Loir.

temps d'arrêt. En effet, tandis que dans cette période décennale le nombre des naturalisés s'élevait de 103.900 à 202.700, il ne gagnait même pas 20.000 unités de 1896 à 1906. Dans les années 1906-1911, il y a eu un total de 13.780 naturalisations. Si l'on tient compte des décès qui ont diminué la population naturalisée recensée en 1906, on voit que l'accroissement de cette population a dû être assez modeste dans ces dernières années. Néanmoins, il ne faut pas souhaiter — au moins pour le moment — que cette catégorie de population s'accroisse beaucoup. La naturalisation doit être assez rare pour la rendre désirable, et on ne peut admettre le premier venu dans les rangs de la famille française. Aussi la question des naturalisés est-elle d'un ordre plus délicat que celle des étrangers. Mais ceci est une affaire administrative et au besoin législative, si le besoin se faisait sentir de modifier la loi de 1889, que d'aucuns trouvent trop libérale et trop confiante.

Dans ces conditions, en ne nous tenant plus exclusivement à la question des étrangers, nous ne croyons pas, pour l'instant, que leur nombre soit un danger pour la France. S'il y a parmi les non-nationaux des éléments indésirables, c'est aux pouvoirs compétents à prendre des mesures de précaution. Mais, dans l'ensemble, l'immigration étrangère comporte deux éléments dont il est difficile qu'on puisse se passer. Il y a d'une part une population ouvrière attirée par l'abondance du travail et un travail pour lequel les nationaux se refusent le plus souvent. De là, le grand nombre d'Italiens, par exemple, à Marseille ou en Meurthe-et-Moselle. Ce n'est pas, du reste, un phénomène particulier à la France ; en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, l'immigration italienne est considérable. L'autre élément de la population étrangère qui ne nous est pas moins utile est constitué par les nombreuses et riches colonies établies à demeure à Paris, sur le littoral méditerranéen ou d'autres régions côtières. La présence de ces étrangers forme une clientèle considérable pour notre production, elle est pour nous une part importante de notre commerce. C'est l'exportation qu'on ne voit pas, l'exportation « sur place ».

Paul MEURIOT
